
AVIS PUBLIC

CONSULTATION PUBLIQUE CONCERNANT LE PROJET DE RÈGLEMENT 2023-04 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 200805-03 ET SES AMENDEMENTS

À toutes les personnes intéressées par le projet de règlement 2023-04 modifiant le règlement de zonage 200805-03 et ses amendements, avis public est par la présente donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Ham-Sud que le conseil municipal a adopté, lors de sa séance tenue le 11 décembre 2023 le projet de règlement suivant :

PROJET DE RÈGLEMENT 2023-04 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 200805-03 ET SES AMENDEMENTS

Ce projet de règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage 200805-03 et ses amendements afin d'autoriser l'usage « Hébergement écotouristique intégré » dans la zone Rt6 et de prévoir le cadre normatif relatif à l'implantation et la densité de cet usage.

À cet effet, une assemblée de consultation publique se tiendra au 9, chemin Gosford Sud à Ham-Sud, le 20 décembre 2023 à 18h.

Au cours de celle-ci, le maire ou un autre membre du conseil désigné par celui-ci, expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire. À cet effet, le règlement pourra faire l'objet d'une demande visant à ce que ledit règlement contenant ces dispositions, et adopté par le Conseil, soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter.

Le plan montrant la localisation de la zone Rt6 est annexé au présent avis pour en faire partie intégrante.



Une copie du projet de règlement peut être consultée au bureau municipal sis au 9, chemin Gosford Sud à Ham-Sud, de même que sur le site web de la municipalité.

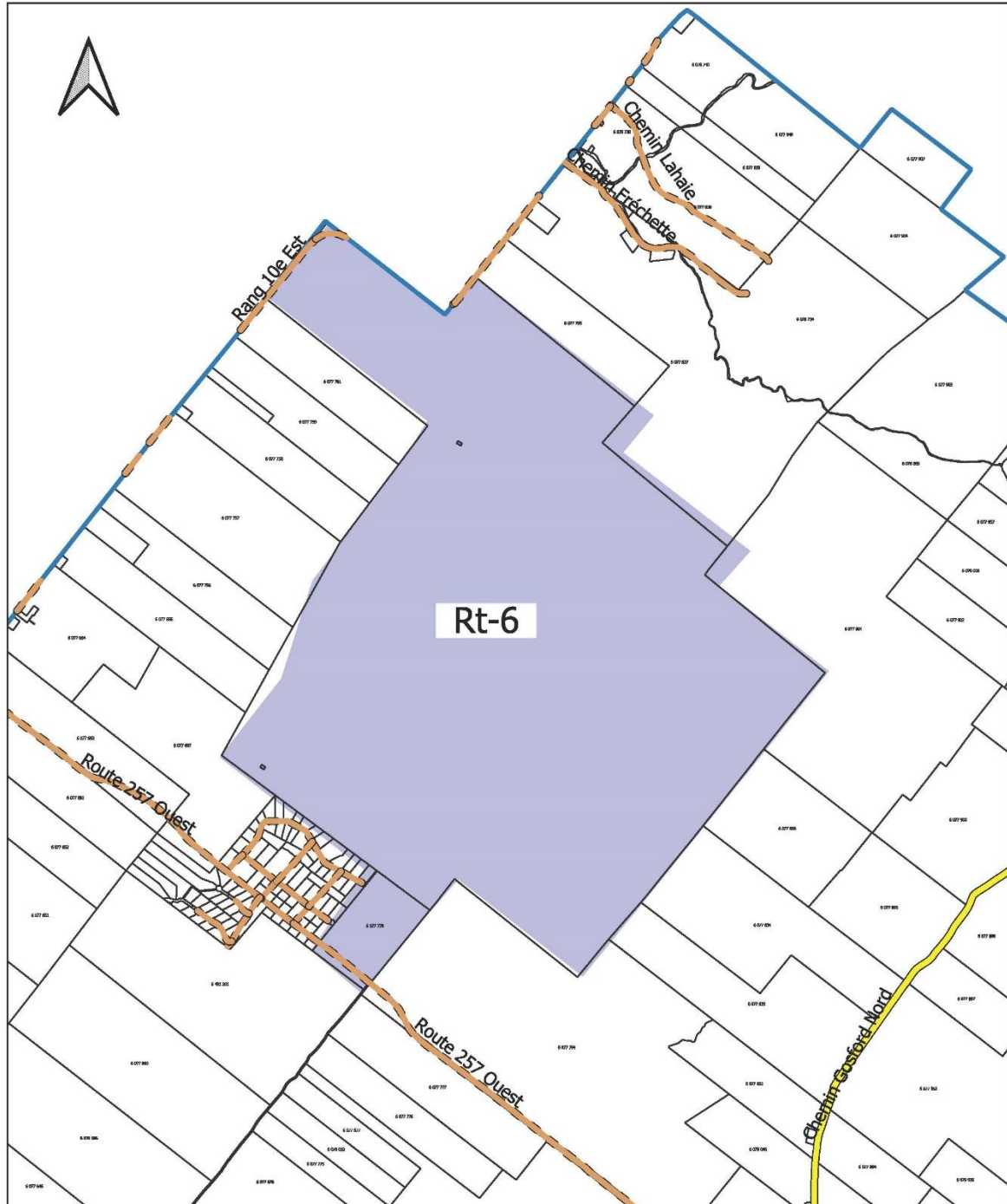
Donné à Ham-Sud, le 12 décembre 2023



Etienne Bélisle
Directeur général et
Greffier-trésorier



ZONE VISÉE Rt-6



0 0,5 1 1,5 km



Annexe de l'avis public de consultation publique,
projet de règlement no. 2023-04